



Conseil économique et social

Distr. générale
7 novembre 2022

Français
Original : anglais

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Réunion intergouvernementale de haut niveau sur l'examen final de la mise en œuvre de la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2013-2022)

Jakarta et en ligne, 19-21 octobre 2022

Rapport de la Réunion intergouvernementale de haut niveau sur l'examen final de la mise en œuvre de la Décennie Asie Pacifique pour les personnes handicapées (2013-2022)

I. Questions portées à l'attention de la Commission

1. La décision ci-après, adoptée lors de la Réunion intergouvernementale de haut niveau sur l'examen final de la mise en œuvre de la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2013-2022), est portée à l'attention de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) :

Décision

Les participant(e)s à la Réunion intergouvernementale de haut niveau sur l'examen final de la mise en œuvre de la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2013-2022) décident de soumettre la Déclaration de Jakarta sur la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2023-2032) à la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique à sa soixante-dix-neuvième session pour qu'elle l'examine et l'approuve.

II. Organisation

A. Ouverture, durée et organisation de la Réunion

2. La Réunion, qui s'est tenue à Jakarta et en ligne du 19 au 21 octobre 2022, a été ouverte par la Secrétaire exécutive et M. Muhadjir Effendy, Ministre coordonnateur du développement humain et des affaires culturelles de l'Indonésie. Des messages vidéo de M. Cho Kyoo Hong, Ministre de la santé et du bien-être de la République de Corée, et de M^{me} Zhang Haidi, Présidente de la China Disabled Persons' Federation et Présidente de Rehabilitation International, ont été diffusés. Une représentante des organisations de la société civile, M^{me} Maulani Agustiah Rotinsulu, a fait une déclaration.

B. Participation

3. Les membres et les membres associés ci-après de la CESAP étaient représentés : Arménie ; Australie ; Azerbaïdjan ; Bangladesh ; Bhoutan ; Cambodge ; Chine ; États-Unis d'Amérique ; Fédération de Russie ; Fidji ; Géorgie ; Hong Kong (Chine) ; Inde ; Indonésie ; Îles Marshall ; Japon ; Macao (Chine) ; Malaisie ; Maldives ; Micronésie (États fédérés de) ; Mongolie ; Népal ; Nouvelle-Zélande ; Ouzbékistan ; Pakistan ; Philippines ; Polynésie française ; République de Corée ; République démocratique populaire lao ; République populaire démocratique de Corée ; Samoa ; Singapour ; Sri Lanka ; Tadjikistan ; Thaïlande ; Timor-Leste ; Tonga ; Türkiye ; Vanuatu et Viet Nam.

4. Des représentant(e)s de la Finlande étaient présent(e)s.

5. Une représentante du Bureau de la coordination des activités de développement du Secrétariat était présente.

6. Les organismes, institutions spécialisées et fonds des Nations Unies ci-après étaient représentés : Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes ; Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) ; Fonds des Nations Unies pour la population ; Fonds des Nations Unies pour l'enfance ; Organisation internationale du Travail ; Organisation mondiale de la Santé ; Programme alimentaire mondial ; Union internationale des télécommunications.

7. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient également représentées : Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) ; Banque asiatique de développement ; Commission économique eurasienne ; Organisation asiatique de la productivité.

8. Les organisations non gouvernementales, organisations de la société civile et autres organismes ci-après étaient également représentés : American Uzbekistan Association ; ASEAN Disability Forum ; Asian Blind Union ; Asia-Pacific Development Center on Disability Foundation ; Asia-Pacific Women with Disabilities Network ; Assistive Technology Development Organization ; Association des aveugles de Thaïlande ; Association des aveugles du Viet Nam ; Australia-Cambodia Cooperation for Equitable Sustainable Services ; Beyazay Association of Türkiye ; Beyond Education Development Organization Inc. ; Boleh Space (Malaisie) ; CBM India Trust ; CBR Global Network ; Center for Inclusive Policy ; Centre for Accessibility in Built Environment Foundation ; Centre for Disability in Development ; Challenges Foundation ; Culture Centre of the Deaf ; Digital Accessible Information System (DAISY) Consortium ; DP Hanoi ; Eden Social Welfare Foundation ; Foundation for Older Persons' Development ; Hayot ; Hope of Persons with Disabilities ; Indonesian Association of Women with Disabilities ; Indonesian Disability Working Group ; Indonesian Mental Health Association ; Indonesian Society for the Care of Children with Disabilities ; International Foundation for Electoral Systems ; International Union of Organizations of the Disabled ; Japan National Assembly of Disabled Peoples' International ; Koei Research and Consulting, Inc. ; Korea Disabled People's Development Institute ; Malaysian Council for Rehabilitation ; Marshall Islands Disabled Persons Organization ; Millennium ; National Association for the Blind, Delhi ; National Council for the Blind Malaysia ; National Early Childhood Intervention Council ; National Federation of the Disabled Nepal ; Ordre sacré militaire constantinien de Saint-Georges ; Organisation des personnes handicapées du Bhoutan ; Organisation mondiale

des personnes handicapées (région Asie-Pacifique) ; Pacific Disability Forum ; Parent Federation of Persons with Intellectual Disabilities ; PROSPERA Australia-Indonesia Partnership for Economic Development ; Rehabilitation International (région Asie-Pacifique) ; Samarthyam ; Shanghai Access Information Service Co., Ltd. ; Sharoit Plus ; Shuchona Foundation ; Sightsavers ; South Asian Disability Forum ; Special Talent Exchange Programme ; Transforming Communities for Inclusion ; Union des personnes handicapées du Kazakhstan ; Union mondiale des aveugles (Asie-Pacifique) ; UniquelyMeInitiatives ; Visually Impaired People's Society ; Wipro ; World Network of Users and Survivors of Psychiatry (Asie-Pacifique).

9. Conformément à l'article 12 du Règlement intérieur de la Commission, la Présidente et les Vice-Présidentes ont examiné les accréditations de tou(te)s les représentant(e)s et les ont jugées en bonne et due forme.

C. Élection du Bureau

10. Les participantes et les participants à la Réunion ont élu le Bureau suivant :

Présidente : M^{me} Tri Rismaharini (Indonésie)
 Vice-Présidentes : M^{me} Rosy Akbar (Fidji)
 M^{me} Aishath Mohamed Didi (Maldives)

D. Ordre du jour

11. L'ordre du jour suivant a été adopté :

1. Ouverture de la Réunion :
 - a) Déclarations liminaires ;
 - b) Élection du Bureau ;
 - c) Adoption de l'ordre du jour.
2. Examen des progrès accomplis et des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2013-2022) et de la Stratégie d'Incheon visant à faire du droit une réalité pour les personnes handicapées en Asie et dans le Pacifique.
3. Politiques et stratégies prospectives pour le développement incluant le handicap en Asie et dans le Pacifique à l'horizon 2030 axées sur les principaux problèmes nouveaux et possibilités d'action à l'échelon régional :
 - a) Harmonisation de la législation nationale avec la Convention relative aux droits des personnes handicapées ;
 - b) Partenariats novateurs et participation des personnes handicapées ;
 - c) Problèmes nouveaux et possibilités d'action ;
 - d) Suivi des progrès accomplis vers la réalisation d'un développement incluant le handicap.
4. Adoption du rapport de la Réunion et du document final.

E. Manifestations parallèles

12. Les séminaires, manifestations parallèles et spéciales ci-après se sont tenus en même temps que la Réunion :

a) 19 octobre 2022, table ronde sur le thème « Faciliter le relèvement après une catastrophe au Pakistan et au-delà : vers une réduction des risques de catastrophe incluant le handicap », organisée en collaboration avec Global Forum on the Leadership of Women with Disabilities, Special Talent Exchange Programme du Gouvernement pakistanais, le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat, l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, ONU-Femmes et le groupe parlementaire des femmes ;

b) 19 octobre 2022, table ronde sur le thème « Respecter, protéger et réaliser les droits des personnes handicapées en appliquant le plan d'action national et le plan d'action régional sur les personnes handicapées (règlement n° 3 de 2021 du Ministre de la planification du développement national) », organisée en collaboration avec le Ministère indonésien de la planification du développement national ;

c) 19 octobre 2022, lancement de la publication *Sign Language: What Is It? A Guide for Legal Recognition of Sign Languages in Asia and the Pacific*, organisé en collaboration avec Nippon Foundation ;

d) 19 octobre 2022, table ronde sur le thème « “Faire du droit une réalité”, bonnes pratiques selon Rehabilitation International (région Asie-Pacifique) », organisée en collaboration avec Rehabilitation International ;

e) 20 octobre 2022, table ronde sur le thème « Transmettre l'espoir d'Incheon 2012 à Jakarta 2022 : “faire du droit une réalité” », organisée en collaboration avec l'Organisation des personnes handicapées du Bhoutan et les champions et promoteurs de la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2013-2022) de la CESAP ;

f) 20 octobre 2022, table ronde sur le thème « Manifestation parallèle de haut niveau sur l'utilité des quotas pour faire progresser l'emploi des personnes handicapées », organisée en collaboration avec PROSPERA Australia-Indonesia Partnership for Economic Development et la Commission nationale pour les personnes handicapées de l'Indonésie ;

g) 20 octobre 2022, table ronde sur le thème « Combler le manque de justice : innovation, données probantes et action pour améliorer l'accès à la justice des femmes présentant des handicaps intellectuels et psychosociaux en Asie et dans le Pacifique », organisée en collaboration avec ONU-Femmes, International Disability Alliance, l'Université de Galway (Irlande), la Commission internationale de juristes, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et le Gouvernement suédois ;

h) 20 octobre 2022, table ronde sur le thème « La prise en compte du handicap dans la réduction et la gestion des risques de catastrophe : une condition essentielle de la résilience sociale et économique dans la région Asie-Pacifique », organisée en collaboration avec l'Institut du développement mondial et l'Institut de l'innovation relative au handicap de l'Université de Nouvelle-Galles du Sud (Australie) ;

i) 20 octobre 2022, table ronde sur le thème « Les sports incluant les personnes handicapées pour le futur : du programme de création de connaissances communes aux possibilités de généraliser la participation sociale pour les personnes handicapées », organisée en collaboration avec

Asia-Pacific Development Center on Disability, l'Agence japonaise de coopération internationale, Co-Innovation Laboratory et le Gouvernement thaïlandais ;

j) 21 octobre 2022, table ronde sur le thème « Les progrès du réseau ASEAN Autism Network dans la promotion d'un mouvement régional de l'autisme pour la prochaine Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2013-2022) », organisée en collaboration avec ASEAN Autism Network ;

k) 21 octobre 2022, table ronde sur le thème « Loin de notre regard, une population oubliée : la situation des personnes présentant des handicaps psychosociaux dans les institutions psychiatriques et l'urgence de la désinstitutionnalisation en Asie et dans le Pacifique », organisée en collaboration avec Indonesian Mental Health Association ;

l) 21 octobre 2022, table ronde sur le thème « Progrès du transport accessible tel qu'envisagé dans la Stratégie d'Incheon avec la participation des organisations de personnes handicapées », organisée en collaboration avec Japan National Assembly of Disabled Peoples' International.

III. Compte rendu des travaux

13. Les débats tenus pendant la Réunion ont été résumés dans un compte rendu des travaux (voir annexe II).

Annexe I

Liste des documents

<i>Cote du document</i>	<i>Titre du document</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>
<i>Distribution générale</i>		
ESCAP/APDDP/2022/1	Mise en œuvre de la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2013-2022) : principales réalisations, priorités et défis à relever	2 et 3
ESCAP/APDDP/2022/2	Mise en œuvre de la Stratégie d'Incheon visant à faire du droit une réalité pour les personnes handicapées en Asie et dans le Pacifique	2 et 3
ESCAP/APDDP/2022/3	Rapport de la Réunion intergouvernementale de haut niveau sur l'examen final de la mise en œuvre de la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2013-2022)	
ESCAP/APDDP/2022/3/Add.1	Déclaration de Jakarta sur la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2023-2032)	
<i>Distribution limitée</i>		
ESCAP/APDDP/2022/L.1/Rev.1	Ordre du jour provisoire	1 c)
ESCAP/APDDP/2022/L.2	Ordre du jour provisoire annoté	1 c)
ESCAP/APDDP/2022/L.3	Projet de rapport	4
ESCAP/APDDP/2022/L.4	Déclaration de Jakarta sur la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2023-2032)	4
<i>Document d'information (en anglais seulement)</i>		
ESCAP/APDDP/2022/INF/1	Disability-inclusive development in Asia and the Pacific and the path to 2030: perspectives of persons with disabilities and civil society organizations	2 et 3
<i>Informations disponibles en ligne (en anglais seulement)</i>		
www.unescap.org/events/2022/high-level-intergovernmental-meeting-final-review-asian-and-pacific-decade-persons	Information for participants	
www.unescap.org/events/2022/high-level-intergovernmental-meeting-final-review-asian-and-pacific-decade-persons	List of participants	
www.unescap.org/events/2022/high-level-intergovernmental-meeting-final-review-asian-and-pacific-decade-persons	Tentative programme	

Annexe II

Compte rendu des travaux

I. Introduction

1. On trouvera dans le présent compte rendu un résumé des débats et des travaux de la Réunion intergouvernementale de haut niveau sur l'examen final de la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2013-2022).

II. Résumé des débats

A. Examen des progrès accomplis et des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2013-2022) et de la Stratégie d'Incheon visant à faire du droit une réalité pour les personnes handicapées en Asie et dans le Pacifique (point 2 de l'ordre du jour)

2. Les participant(e)s à la Réunion étaient saisi(e)s de deux notes du secrétariat intitulées « Mise en œuvre de la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2013-2022) : principales réalisations, priorités et défis à relever » (ESCAP/APDDP/2022/1) et « Mise en œuvre de la Stratégie d'Incheon visant à faire du droit une réalité pour les personnes handicapées en Asie et dans le Pacifique » (ESCAP/APDDP/2022/2). Les participant(e)s étaient également saisi(e)s du document d'information intitulé « Disability-inclusive development in Asia and the Pacific and the path to 2030: perspectives of persons with disabilities and civil society organizations » (ESCAP/APDDP/2022/INF/1). L'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour les questions de handicap et d'accessibilité a prononcé une allocution spéciale par visioconférence.

3. Les représentant(e)s des membres et des membres associés ci-après de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) ont fait des déclarations ou présenté des exposés écrits : Azerbaïdjan ; Bangladesh ; Bhoutan ; Cambodge ; Chine ; États-Unis d'Amérique ; Fédération de Russie ; Fidji ; Hong Kong (Chine) ; Inde ; Indonésie ; Japon ; Malaisie ; Maldives ; Îles Marshall ; Mongolie ; Pakistan ; Philippines ; Polynésie française ; République de Corée ; République démocratique populaire lao ; Samoa ; Singapour ; Thaïlande ; Timor-Leste ; Türkiye et Vanuatu.

4. Les représentant(e)s des organismes, institutions spécialisées et fonds des Nations Unies ci-après ont fait des déclarations : Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes et Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF).

5. Les représentant(e)s des organisations non gouvernementales, des organisations de la société civile et d'autres organismes ci-après ont également fait des déclarations : Asia-Pacific Development Center on Disability Foundation ; ASEAN Disability Forum ; Culture Centre of the Deaf ; National Council for the Blind Malaysia ; Organisation mondiale des personnes handicapées (région Asie-Pacifique) ; Pacific Disability Forum ; Rehabilitation International (région Asie-Pacifique) et South Asian Disability Forum.

6. Les représentant(e)s des membres et des membres associés de la CESAP ont examiné les réalisations, les principaux enjeux et les difficultés en ce qui concerne la mise en œuvre, au cours de la décennie passée, de la Stratégie d'Incheon visant à faire du droit une réalité pour les personnes handicapées en Asie et dans le Pacifique et de la Déclaration de Beijing et du Plan d'action pour accélérer la mise en œuvre de la Stratégie d'Incheon. Ils (elles) ont souligné l'importance du rôle que la Stratégie d'Incheon avait joué dans l'orientation des activités régionales d'inclusion du handicap durant la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2013-2022).

7. Plusieurs représentant(e)s ont fait remarquer que leurs gouvernements avaient ratifié la Convention relative aux droits des personnes handicapées et ont communiqué des informations sur les efforts visant à mettre en œuvre la Convention en modifiant la législation interne et en élaborant de nouvelles lois afin de protéger les droits des personnes handicapées en consultation avec toutes les parties prenantes concernées, notamment les personnes handicapées et les organisations qui les représentent.

8. Plusieurs représentant(e)s ont mis en avant la création de mécanismes institutionnels visant à coordonner la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques relatives au handicap aux niveaux national et infranational. Ces mécanismes faisaient souvent intervenir un grand nombre d'organismes publics, des organisations de la société civile, notamment des organisations de personnes handicapées, des partenaires de développement, des établissements universitaires et d'autres parties prenantes. La collaboration multisectorielle avait été intensifiée afin d'intégrer la prise en compte du handicap dans les processus de développement nationaux. De plus, certain(e)s représentant(e)s ont souligné que des allocations budgétaires spécifiques étaient essentielles pour répondre aux divers besoins des personnes handicapées.

9. La participation effective des personnes handicapées et des organisations qui les représentent à la prise de décisions et aux efforts de développement a été mise en avant. Certains gouvernements avaient pris des mesures visant à garantir le droit de vote des personnes handicapées ainsi qu'à améliorer leur représentation au sein des organes et des comités publics. De plus, certain(e)s représentant(e)s ont fait ressortir la mobilisation des personnes handicapées au niveau local. La collaboration étroite entre les organisations de personnes handicapées et les autres organisations de la société civile était vue comme une partie intégrante de la stratégie visant à faire progresser les droits de ces personnes et leur intégration. En matière de développement incluant le handicap, il était crucial d'adopter une approche à l'échelle de la société.

10. L'amélioration de l'inclusion du handicap dans l'emploi était un enjeu critique évoqué par nombre de représentant(e)s. Des informations ont été communiquées sur les mesures pouvant être prises en vue de promouvoir la participation des personnes handicapées sur le marché du travail, notamment la mise en place de systèmes de quota, la fourniture de services d'aide à l'emploi comme le rapprochement des offres et demandes d'emploi et l'accompagnement de carrière, le renforcement de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels, le soutien aux activités entrepreneuriales des personnes handicapées et l'incitation des employeurs à embaucher des personnes handicapées. Plusieurs représentant(e)s ont mis en relief les efforts réalisés en vue d'accroître la disponibilité des emplois, la diversité et la satisfaction des personnes handicapées.

11. Il importait de mettre en place des systèmes de protection sociale et des programmes de lutte contre la pauvreté centrés sur les personnes handicapées. Pendant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), plusieurs pays

avaient augmenté les allocations versées aux personnes handicapées au titre des programmes de protection sociale.

12. Des représentant(e)s ont présenté des exemples de programmes visant à fournir aux personnes handicapées des soins de santé et des services de réadaptation communautaire gratuits et universels. L'importance d'aider les personnes handicapées à vivre de manière indépendante a également été mise en évidence. La population de nombreux pays en Asie et dans le Pacifique vieillissait rapidement, et un(e) représentant(e) a parlé de la nécessité d'anticiper la fourniture de services de soins de santé et de réadaptation aux personnes âgées handicapées.

13. Plusieurs représentant(e)s ont souligné l'importance de l'éducation inclusive et partagé des informations sur les efforts déployés en vue d'éliminer les obstacles à l'éducation en prévoyant des aménagements raisonnables, en rendant les infrastructures scolaires accessibles et en formant les enseignants des écoles ordinaires à l'accompagnement des élèves handicapés. L'éducation devait être inclusive tout au long de la vie, des premières années d'école jusqu'au cycle supérieur, ce qui passait également par l'intermédiaire de programmes de formation continue.

14. Comme les aléas naturels et biologiques touchaient souvent les personnes handicapées de manière disproportionnée, on a insisté sur la nécessité d'améliorer la réduction et la gestion des risques de catastrophe tenant compte des personnes handicapées. Certain(e)s représentant(e)s ont transmis des informations sur l'élaboration de politiques et de lignes directrices sur la gestion inclusive des catastrophes, la création d'outils d'apprentissage en ligne, le renforcement des capacités des équipes de secours et l'établissement de centres d'aide d'urgence pour les personnes handicapées en cas de catastrophe. Pendant la pandémie de COVID-19, ces personnes avaient eu accès à davantage de prestations de protection sociale, de soins de santé et de traitements, ainsi qu'aux informations relatives à la COVID-19 dans des formats accessibles, entre autres formes d'assistance. Plusieurs représentant(e)s ont souligné que l'évolution de la pandémie et les changements climatiques montraient qu'il fallait reconstruire en mieux et bien se préparer aux urgences et aux crises futures.

15. Des progrès avaient été faits en matière de renforcement de l'accessibilité du cadre bâti, des transports et des technologies de l'information et de la communication. Par exemple, des efforts avaient été déployés pour mettre en avant l'intérêt de la conception universelle ; élaborer et appliquer des instruments juridiques et techniques ; construire des bâtiments publics, des installations et des systèmes de transport accessibles ; rendre les technologies de l'information et de la communication plus inclusives ; mener des audits d'accessibilité et fournir des équipements d'assistance et des aménagements raisonnables comme des services d'interprétation en langue des signes.

16. Plusieurs représentant(e)s ont mis l'accent sur la nécessité de collecter plus de données ventilées par handicap, de mener des évaluations des politiques d'inclusion du handicap, d'utiliser les données pour concevoir les politiques futures, de centraliser les bases de données et d'améliorer les services d'enregistrement des personnes handicapées. Il a été noté que le manque actuel de données ventilées par handicap représentait une difficulté pour faire des droits des personnes handicapées une réalité. Certain(e)s représentant(e)s ont présenté des informations sur des réussites en termes de collecte de données ventilées par handicap grâce à des recensements et d'autres enquêtes.

17. Les vulnérabilités croisées qui touchaient les femmes et les personnes handicapées, ainsi que les personnes ayant un handicap psychosocial ou intellectuel, devaient être prises en compte. Un(e) représentant(e) a mis en avant l'importance qu'il y avait d'adopter une approche fondée sur le parcours de vie afin de répondre aux différents besoins des personnes handicapées aux différentes étapes de leur vie.

18. Il restait encore beaucoup à faire pour poursuivre l'évolution vers une approche de l'inclusion du handicap fondée sur les droits (en s'éloignant de la conception médicale de l'inclusion du handicap), pour garantir la protection des droits des personnes handicapées, pour mettre fin à la discrimination et pour changer les normes sociales et les mentalités. Si l'expression « faire du droit une réalité » avait attiré avec succès l'attention sur l'approche fondée sur les droits, l'importance de l'inclusion des personnes handicapées a été résumée dans la formule « rien sur nous sans nous ». Un(e) représentant(e) a déclaré que les personnes handicapées ne devaient pas être intégrées uniquement à la prise de décisions liées aux politiques spécifiques au handicap et a utilisé le slogan « rien sans nous ». Plusieurs représentant(e)s ont insisté sur l'inclusion des personnes handicapées dans l'engagement à ne laisser personne de côté pris dans le cadre des objectifs de développement durable.

19. La coopération bilatérale et régionale était un moyen important de donner corps au développement incluant le handicap. Certain(e)s représentant(e)s ont noté l'appui financier et technique fourni par leur gouvernement à d'autres pays et territoires en vue de faire progresser les droits des personnes handicapées pendant la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2013-2022). Des cadres de développement sur l'inclusion du handicap avaient été élaborés, notamment l'ASEAN Enabling Master Plan 2025: Mainstreaming the Rights of Persons with Disabilities (plan directeur de l'ASEAN à l'horizon 2025 : intégration des droits des personnes handicapées) et le Pacific Framework for the Rights of Persons with Disabilities (Cadre pour les droits des personnes handicapées dans le Pacifique). Le rôle du secrétariat de la CESAP dans la mobilisation de l'assistance et l'accélération du développement incluant le handicap a été salué. Les représentant(e)s ont fait part de leur volonté forte d'approfondir les échanges et la coopération afin de concrétiser la vision régionale consistant à faire en sorte que le développement inclue le handicap.

20. Bien que des progrès aient été réalisés pendant la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2013-2022), des efforts supplémentaires devaient être déployés pour atteindre les objectifs et les cibles de la Stratégie d'Incheon. L'application inefficace des lois et des stratégies, les capacités institutionnelles et les ressources limitées, le manque de données sur le handicap, les perceptions sociales négatives du handicap et la marginalisation de certains groupes de personnes handicapées faisaient partie des défis qui continuaient de freiner la réalisation du développement incluant le handicap. Les représentant(e)s ont réaffirmé l'engagement de leur gouvernement à mettre en œuvre la Stratégie d'Incheon, la Convention relative aux droits des personnes handicapées et le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

21. Les représentant(e)s des organismes, institutions spécialisées et fonds des Nations Unies se sont concentrés sur les droits des enfants handicapés et la réduction des risques de catastrophe incluant le handicap. Un(e) représentant(e) a partagé des informations sur les efforts visant à renforcer les systèmes et les structures durables pour répondre aux besoins immédiats et à long terme des enfants handicapés, ce qui pouvait passer par l'intégration de la

question du handicap dans les programmes, le renforcement des synergies avec les organisations partenaires au niveau régional et la mise en place de partenariats officiels sur l'inclusion du handicap. La pleine participation et le rôle de chefs de file des personnes handicapées dans la conception et la mise en œuvre des programmes et des investissements dans le domaine de la réduction des risques de catastrophe ont été mis en avant. Un(e) représentant(e) a souligné le manque de mesures préventives voulues et de données ventilées par handicap et appelé à accroître les investissements dans la réduction des risques de catastrophe et les initiatives d'adaptation aux changements climatiques. De plus, il (elle) a insisté sur le fait qu'une approche transformatrice du point de vue des questions de genre et fondée sur les droits humains pourrait réduire les effets négatifs des catastrophes. À cet égard, la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale à venir sur l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) serait une bonne occasion de mettre en lumière les préoccupations des personnes handicapées.

22. Des représentant(e)s d'organisations non gouvernementales ont pris note des progrès réalisés sur la voie de l'inclusion du handicap pendant la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2013-2022), notamment l'application de lignes directrices accessibles par tous et toutes et de directives sur l'accessibilité des contenus numériques. Ils (elles) ont fait part de leur satisfaction concernant l'appui continu de la CESAP au développement incluant le handicap.

23. Des représentant(e)s d'organisations non gouvernementales ont également noté que, même si la pandémie de COVID-19 avait permis d'améliorer l'accessibilité numérique, elle avait également entravé l'accès aux services et que de nombreuses mesures de lutte contre la pandémie n'avaient pas tenu compte des besoins des personnes handicapées. Face aux crises actuelles – pandémie, changements climatiques et pénuries alimentaires mondiales – la planification et la gestion de la réduction des risques de catastrophe incluant le handicap étaient essentielles.

24. Il était nécessaire d'éliminer les formes persistantes de discrimination et les obstacles ainsi que de veiller à la concrétisation des droits des personnes handicapées dans la région Asie-Pacifique au cours de la prochaine décennie. Les avantages potentiels de la collaboration multisectorielle, de la coopération Sud-Sud et des approches à deux volets en vue d'accélérer l'inclusion ont été mis en avant, ainsi que l'importance qu'il y avait d'adopter une approche fondée sur le cycle de vie afin de répondre aux besoins évolutifs des personnes handicapées, de la petite enfance au grand âge, et de passer d'une démarche médicale à une démarche sociale et fondée sur les droits. Le secteur privé pouvait également jouer un rôle clef en facilitant la prise en compte du handicap grâce au développement d'entreprises, de services, d'emplois et de l'entrepreneuriat incluant les personnes handicapées.

25. L'importance de la mobilisation et de la participation véritable des personnes handicapées a été soulignée, en particulier en ce qui concerne celles appartenant à des groupes tendant à être marginalisés, notamment les autochtones, les femmes, les personnes vivant en zone rurale, les partenaires de soins et les personnes atteintes de démence. Les personnes handicapées constituaient un groupe divers et les formes croisées de discrimination auxquelles elles faisaient face devraient être reconnues, tout comme les contributions et la valeur de leurs différentes expériences. Ces personnes devraient participer à la vie politique et aux efforts visant à réaliser les objectifs de développement durable.

26. Des représentant(e)s des organisations non gouvernementales ont appelé à mettre en place des structures de suivi et d'évaluation pour garantir la qualité des programmes d'intégration des personnes handicapées, notant qu'il était nécessaire d'allouer des ressources budgétaires suffisantes, de faire participer les personnes handicapées et les organisations de la société civile à ces structures et de créer des mécanismes de retour d'information accessibles. Des outils devraient être créés pour mesurer les résultats et une plateforme de partage de bonnes pratiques devrait être mise en place.

B. Politiques et stratégies prospectives pour le développement incluant le handicap en Asie et dans le Pacifique à l'horizon 2030 axées sur les principaux problèmes nouveaux et possibilités d'action à l'échelon régional (point 3 de l'ordre du jour)

Harmonisation de la législation nationale avec la Convention relative aux droits des personnes handicapées (point 3 a) de l'ordre du jour)

27. Les participant(e)s à la Réunion ont pris part à une table ronde sur le thème du point 3 a) de l'ordre du jour. La table ronde a été animée par M. Andrew Byrnes, professeur émérite de droit international et de droits humains de l'Université de Nouvelle-Galles du Sud (Australie). Les intervenantes et intervenants étaient les suivants : M^{me} Miyeon Kim, Vice-Présidente du Comité des droits des personnes handicapées ; M. Rajesh Kumar Yadav, Secrétaire adjoint du Département de l'autonomisation des personnes handicapées du Ministère indien de la justice sociale et de l'autonomisation ; M^{me} Risnawati Utami, membre du Comité des droits des personnes handicapées ; M^{me} Frances Anderson, Conseillère principale en matière de droits des personnes handicapées de la Commission néo-zélandaise des droits humains. Les commentateurs et commentatrices étaient les suivants : M^{me} Saowalak Thongkuay, membre du Comité des droits des personnes handicapées ; M. Mualimin Abdi, Directeur général chargé des droits humains du Ministère indonésien des affaires juridiques et des droits de l'homme.

28. Les intervenant(e)s et commentateur(trice)s ont mis l'accent sur l'importance qu'il y avait d'accélérer l'harmonisation de la législation nationale avec la Convention relative aux droits des personnes handicapées afin de veiller à sa mise en œuvre effective. Les intervenant(e)s ont souligné que des mesures urgentes étaient nécessaires pour mener des révisions législatives et modifier ou abolir les lois et les réglementations qui étaient incompatibles avec les concepts, les principes et l'esprit de la Convention et des observations générales du Comité des droits des personnes handicapées. Ils (elles) ont fait remarquer que les États parties à la Convention devraient activement inviter et consulter divers groupes de défense des droits des personnes handicapées tout au long du processus législatif, mettre au point des plans d'action et des mécanismes institutionnels, notamment des cadres de suivi indépendants, afin d'encourager la collaboration multisectorielle et d'allouer des ressources adéquates, notamment financières, dans le cadre de la coopération internationale afin de concrétiser les droits des personnes handicapées consacrés par la Convention et d'autres traités internationaux. Les intervenant(e)s et les commentateur(trice)s ont également partagé des informations sur les efforts des pouvoirs publics visant à harmoniser la législation nationale avec la Convention et à créer un environnement favorable aux personnes handicapées.

29. Les représentantes et les représentants des membres et des membres associés de la CESAP ci-après ont fait des déclarations : Bhoutan ; Îles Marshall ; Philippines et Türkiye.

30. Les représentant(e)s des organisations non gouvernementales, des organisations de la société civile et des autres organismes ci-après ont également fait des déclarations : ASEAN Disability Forum et CBM India Trust.

31. Les représentant(e)s des gouvernements ont pris note des progrès et des réalisations en ce qui concerne l'élaboration de lois spécifiques sur le handicap ou de lois, politiques et plans d'action d'ordre général visant à faire avancer la réalisation du droit des personnes handicapées à la protection sociale, à l'éducation inclusive, à la sécurité économique et à la protection lors de catastrophes ou d'urgences humanitaires, entre autres. Ils (elles) ont souligné qu'il importait d'aligner le droit national sur l'approche fondée sur les droits humains de l'inclusion du handicap. Par ailleurs, les difficultés concernant l'harmonisation de la législation nationale avec la Convention relative aux droits des personnes handicapées, par exemple le fait que la conception médicale du handicap continue de prévaloir, ont été examinées.

32. Les représentant(e)s des organisations non gouvernementales ont demandé des mesures visant à veiller à ce que les lois existantes et les nouvelles lois soient en phase avec la Convention relative aux droits des personnes handicapées. Ils (elles) ont fait remarquer que la définition juridique du handicap et des concepts comme la « discrimination fondée sur le handicap » et les « aménagements raisonnables » devraient être alignés sur la Convention et intégrés aux stratégies et aux programmes de développement. Les États parties à la Convention ont été encouragés à élaborer des politiques, des stratégies et des plans d'action fondés sur les droits humains afin de mettre en œuvre la Convention, à établir des mécanismes de réparation des préjudices et de suivi indépendants, à renforcer les capacités des pouvoirs publics à tous les niveaux et à assurer la participation véritable et effective des personnes handicapées.

Partenariats novateurs et participation des personnes handicapées (point 3 b) de l'ordre du jour)

33. Les participant(e)s à la Réunion ont pris part à une table ronde sur le thème du point 3 b) de l'ordre du jour. La table ronde a été animée par M^{me} Tri Nuke Pudjiastuti, professeure au Centre de recherche politique de l'Agence nationale indonésienne pour la recherche et l'innovation et Directrice exécutive du Comité national indonésien pour le Programme Gestion des transformations sociales de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. Les intervenantes et intervenants étaient les suivants : M^{me} Aishath Mohamed Didi, Ministre de l'égalité des sexes, de la famille et des services sociaux des Maldives ; M. Monthian Buntan, Sénateur au Parlement thaïlandais ; M. Lim Puay Tiak, Président du Forum des personnes handicapées de l'ASEAN (ASEAN Disability Forum) ; M^{me} Sunita Rebecca Cheriann, Administratrice en chef des affaires culturelles et Première Vice-Présidente des ressources humaines, Wipro. La commentatrice était M^{me} Bernadia Irawati Tjandradewi, Secrétaire générale de Cités et gouvernements locaux unis Asie-Pacifique.

34. Les intervenant(e)s ont suggéré que les partenariats multisectoriels entre les gouvernements, les organisations de personnes handicapées et les entités du secteur privé avaient été renforcés en réponse à la pandémie de COVID-19 et aux catastrophes naturelles et devraient continuer à être

renforcés au-delà des périodes d'urgence dans le cadre des efforts de développement incluant le handicap. Les parlementaires handicapés devraient être davantage intégrés et recevoir plus de responsabilités. La participation véritable de toutes les personnes handicapées à l'élaboration et à la révision de la législation devrait être institutionnalisée. De plus, le rôle crucial des politiques de passation des marchés publics dans l'amélioration de l'accessibilité et l'encouragement des investissements du secteur privé dans l'inclusion du handicap a été mis en avant comme un exemple de partenariat public-privé novateur. Les intervenant(e)s ont également souligné que les personnes handicapées étaient une source inexploitée de talent et que des mesures d'incitation fondées sur le mérite, en plus des systèmes de quotas d'emploi, devraient être envisagées pour stimuler des mesures proactives et novatrices visant à rendre la main-d'œuvre du secteur privé et les entreprises plus inclusives en matière de handicap. Les administrations locales avaient également un rôle clef à jouer dans la promotion et la mise en œuvre d'initiatives d'inclusion du handicap dans tous les secteurs. Le rôle central que les personnes handicapées et les organisations qui les représentent jouaient dans la structure des partenariats a été mis en avant tout au long du débat.

35. Les représentantes et les représentants des membres et des membres associés de la CESAP ci-après ont fait des déclarations : Bhoutan ; Chine ; États-Unis d'Amérique ; Hong Kong (Chine) ; Timor-Leste et Türkiye.

36. Un(e) représentant(e) de l'UNICEF a également fait une déclaration.

37. Les représentant(e)s des organisations non gouvernementales, des organisations de la société civile et d'autres organismes ci-après ont également fait des déclarations : Asia-Pacific Women with Disabilities Network ; Marshall Islands Disabled Persons Organization et Pacific Disability Forum.

38. Un(e) représentant(e) a souligné que l'inclusion du handicap ne bénéficiait pas seulement aux personnes handicapées mais à tout le monde, quel que soit le statut au regard du handicap, ainsi qu'aux entreprises. Faire passer ce message dans les efforts de sensibilisation aiderait à hiérarchiser les priorités en ce qui concerne les innovations et mesures visant à rendre inclusifs les secteurs social, culturel et économique. Un(e) autre représentant(e) a fait remarquer que les personnes handicapées ne formaient pas une communauté homogène. Plusieurs représentant(e)s ont insisté sur la valeur des partenariats avec les organisations de personnes handicapées dans la mise en œuvre de la Convention relative aux droits des personnes handicapées. Des informations sur les mesures et les plans d'action en faveur de l'inclusion du handicap au niveau national et sur l'importance des engagements financiers ont été communiquées. Des représentant(e)s ont également mis en évidence l'enjeu important de l'accessibilité fondée sur la conception universelle et présenté des bonnes pratiques de promotion de l'accessibilité universelle passant par des partenariats multisectoriels auxquels ont participé des personnes handicapées. Un(e) représentant(e) a lancé un appel en faveur de l'institutionnalisation de la formation sur l'égalité pour les personnes handicapées.

39. La représentante de l'UNICEF a présenté des informations sur une politique et une stratégie à l'échelle de son organisation visant à systématiser l'inclusion du handicap en donnant la priorité à l'appui aux enfants handicapés et en assurant leur émancipation, y compris dans le cadre des activités de l'organisation, et reconnu l'importance des partenariats avec les organisations et les réseaux de personnes handicapées, les pouvoirs publics, les donateurs et les entités du secteur privé à tous les niveaux pour contribuer aux mesures qui débouchaient sur des changements concrets.

40. Plusieurs représentant(e)s d'organisations non gouvernementales ont reconnu l'importance des partenariats entre les gouvernements, les organisations de personnes handicapées et les autres parties prenantes aux niveaux national et international. Un(e) représentant(e) a reconnu que les organisations de personnes handicapées avaient apporté des contributions bénéfiques à la mise en œuvre de la Stratégie d'Incheon, mais fait remarquer qu'il restait encore beaucoup à faire pour inclure tous les groupes de personnes handicapées qui restaient exclus, en particulier les femmes et les filles handicapées. Le (la) représentant(e) a appelé à renforcer les conditions préalables telles que l'accessibilité, la non-discrimination et l'équité afin de favoriser la participation véritable des personnes handicapées à la mise en œuvre de la Stratégie d'Incheon et du nouvel engagement régional au cours de la décennie à venir. Un(e) autre représentant(e) a appelé à considérer les enjeux du handicap dans une perspective intersectionnelle, ainsi qu'à travailler dans cette optique, afin d'intégrer les approches d'inclusion du handicap dans les politiques, les budgets et les mesures, ainsi que dans le suivi et l'évaluation des cadres de développement régionaux et nationaux. Un(e) représentant(e) a spécifiquement demandé à l'Organisation des Nations Unies de renforcer la coordination entre les parties prenantes, tant au niveau national que régional.

Problèmes nouveaux et possibilités d'action (point 3 c) de l'ordre du jour)

41. Les participant(e)s à la Réunion ont pris part à une table ronde sur le thème du point 3 c) de l'ordre du jour. La table ronde a été animée par M^{me} Wendy Walker, Cheffe du Groupe thématique sur le développement social de la Banque asiatique de développement. Les intervenantes et intervenants étaient les suivants : M. Alexandre Cote, spécialiste du handicap et de la protection sociale, UNICEF ; M^{me} Luísa Manuofetoa, Administratrice adjointe de la Division de la protection sociale et du handicap du Ministère tongan de l'intérieur ; M^{me} Rachmita Maun Harahap, Commissaire de la Commission nationale indonésienne du handicap ; M. Wong Yoon Loong, Directeur exécutif du National Council for the Blind de la Malaisie. Le commentateur était M. Irwanto Atma, membre de la Faculté de psychologie de l'Université catholique Atma (Indonésie).

42. Les intervenant(e)s et le commentateur ont débattu des nouveaux problèmes et des possibilités d'action en ce qui concerne le développement incluant le handicap dans le contexte de la pandémie de COVID-19 et au-delà. Les dernières évolutions de la protection sociale, comme la mise en place de pensions d'invalidité universelles visant à couvrir les frais liés au handicap, le regroupement des transferts en espèce avec d'autres mesures de soutien, la promotion de la compatibilité des programmes destinés aux personnes handicapées avec d'autres programmes de protection sociale, l'amélioration des mécanismes d'évaluation et de certification du handicap, la création de systèmes de gestion de l'information sur le handicap et le renforcement des services d'appui aux personnes handicapées à l'échelon local, contribuaient à la protection et à l'autonomisation des personnes handicapées, en particulier dans le contexte des risques naturels et biologiques. La pandémie avait accéléré la transformation numérique, montrant ainsi l'importance de l'accessibilité des technologies de l'information et de la communication. Grâce aux partenariats multipartites, les gouvernements devraient tirer parti des possibilités ouvertes par la transition numérique et les innovations technologiques pour faire progresser les droits et l'inclusion des personnes handicapées. Le Traité de Marrakech visant à faciliter l'accès des aveugles, des déficients visuels et des personnes ayant d'autres difficultés de lecture des textes imprimés aux œuvres publiées et d'autres directives internationales sur l'accessibilité ont servi d'outils pratiques de promotion de l'inclusion des personnes handicapées.

L'emploi productif, l'enseignement supérieur inclusif, la protection juridique, la surveillance de la situation des droits et les données ventilées par handicap figuraient parmi les autres enjeux pressants du développement incluant le handicap.

43. Les représentantes et les représentants des membres et des membres associés de la CESAP ci-après ont fait des déclarations : États-Unis d'Amérique ; Malaisie et Maldives.

44. Un représentant du Programme alimentaire mondial a fait une déclaration.

45. Les représentant(e)s des organisations non gouvernementales, des organisations de la société civile et d'autres organismes ci-après ont également fait des déclarations : CBM India Trust et Indonesian Mental Health Association.

46. Les représentant(e)s ont fait remarquer qu'il était important de faire participer systématiquement les personnes handicapées à tous les efforts de développement, notamment grâce à une approche multipartite et axée sur la communauté. Un(e) représentant(e) a souligné que la pandémie de COVID-19 avait donné l'occasion d'examiner les politiques adoptées par le passé et de reconstruire en mieux. Des mesures comme l'augmentation des prestations de protection sociale, l'élaboration de plateformes d'enregistrement des personnes handicapées, de recherche d'emploi et d'apprentissage en ligne et l'autonomisation des personnes handicapées grâce à l'entrepreneuriat ont été mises en avant. Un(e) représentant(e) a présenté des informations sur les programmes nationaux visant à prendre en compte les différents besoins des personnes handicapées et les mesures de soutien à la promotion du développement incluant le handicap au niveau international.

47. Le représentant du Programme alimentaire mondial a abordé le sujet de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des personnes handicapées. Des obstacles physiques, informationnels, communicationnels et autres empêchaient souvent ces personnes de subvenir à leurs besoins alimentaires et nutritionnels, en particulier en cas d'urgence ou de crise. Non seulement était-il important de sensibiliser les parties prenantes aux questions de handicap et de créer un système de distribution alimentaire inclusif, mais la participation des personnes handicapées et des organisations qui les représentent a également été jugée essentielle.

48. Un(e) représentant(e) d'une organisation non gouvernementale a souligné que les personnes atteintes de maladies chroniques, de maladies rares ou présentant des handicaps psychosociaux avaient tendance à être négligées dans le programme de développement. Les personnes présentant un handicap psychosocial étaient souvent victimes d'une reconnaissance de la personnalité juridique dans des conditions de non-égalité et risquaient d'être placées en institution. L'inclusion numérique étant importante, les technologies numériques devraient être accessibles par les personnes handicapées et d'un coût abordable. De plus, les personnes handicapées devaient recevoir des formations pour améliorer leurs compétences numériques. En ce qui concerne la réduction des risques de catastrophe, les pays devraient intégrer la question du handicap à toutes les étapes de la gestion de ces risques, y compris en publiant des directives incluant le handicap et en recensant les coordonnées des personnes handicapées dans le cadre de la préparation aux catastrophes afin de veiller en particulier à ce que les personnes présentant des handicaps invisibles ne soient pas laissées pour compte dans les interventions en cas de catastrophe.

Suivi des progrès accomplis vers la réalisation d'un développement incluant le handicap (point 3 d) de l'ordre du jour)

49. Les participant(e)s à la Réunion ont pris part à une table ronde sur le thème du point 3 d) de l'ordre du jour. La table ronde a été animée par M^{me} Rodora Turalde Babaran, Directrice du service développement humain au Département de la Communauté socioculturelle du secrétariat de l'ASEAN. Les intervenantes et intervenants étaient les suivants : M. Daniel Mont, Président-Directeur général et cofondateur du Center for Inclusive Policy ; M. You Liang, Directeur général du Département des affaires internationales de la China Disabled Persons' Federation ; M. Setareki Seru Macanawai, Président-Directeur général du Pacific Disability Forum ; M^{me} Afke Bootsman, Cheffe du Bureau de la Coordonnatrice résidente en Indonésie, spécialiste de la planification stratégique et principale coordonnatrice.

50. Les intervenant(e)s ont souligné qu'il fallait collecter des données ventilées par handicap afin de comprendre les lacunes en matière de données sur le handicap dans les différents domaines thématiques. De plus, les informations sur les facteurs habilitants et les obstacles à la participation à la vie de la société, ainsi que sur l'appui dont ont besoin les personnes handicapées, étaient essentielles pour la prise de décisions et les programmes visant à combler les lacunes en matière de handicap. L'harmonisation des données statistiques et administratives grâce à l'adoption d'une série de questions de base sur le fonctionnement optimiserait l'utilisation des données provenant de différentes sources. Des travaux précurseurs avaient été réalisés sur la création de plateformes de mégadonnées en vue de recenser les différents besoins des personnes handicapées et de soutenir la prestation de services ciblés. La participation des organisations de base et la promotion de la collaboration intergouvernementale devraient jouer un rôle critique dans la mise en place de ces plateformes de mégadonnées. De plus, la mobilisation des organisations de personnes handicapées dans la collecte et l'analyse des données ainsi que dans l'établissement des rapports relatifs aux objectifs de développement durable par l'intermédiaire des mécanismes nationaux et régionaux a également été mise en avant. Certaines mesures avaient été prises par les entités des Nations Unies en Indonésie afin de mieux suivre les progrès du développement incluant le handicap, comme la création d'un cadre de suivi et d'évaluation inclusif, la réalisation d'une analyse de la situation des données sur le handicap et l'évaluation des progrès internes de l'inclusion du handicap grâce à un tableau de bord.

51. Les représentantes et les représentants des membres et des membres associés de la CESAP ci-après ont fait des déclarations : Cambodge ; Japon ; Malaisie ; Pakistan et Türkiye.

52. Les représentant(e)s des organisations non gouvernementales, des organisations de la société civile et d'autres organismes ci-après ont également fait des déclarations : Disabled Peoples International (région Asie-Pacifique) et Rehabilitation International (région Asie-Pacifique).

53. Les représentant(e)s des gouvernements ont communiqué des informations sur les efforts déployés en vue d'améliorer le suivi et l'évaluation des politiques et plans d'inclusion du handicap aux niveaux national et local avec la participation de personnes handicapées. Un(e) représentant(e) a également présenté des informations sur les efforts réalisés en vue de suivre les progrès en ce qui concerne la mise en œuvre de la Convention relative aux droits des personnes handicapées grâce aux rapports du Comité des droits des personnes handicapées. Les représentant(e)s ont insisté sur la nécessité de disposer de données ventilées par handicap afin d'élaborer des politiques et des

programmes fondés sur les faits, ont souligné qu'il importait d'utiliser le bref questionnaire du Groupe de Washington sur les situations de handicap dans les recensements et les autres enquêtes nationales et mis en avant les avantages de lier les bases de données afin de faciliter l'accès aux services.

54. Les représentant(e)s des organisations non gouvernementales ont réitéré que les données ventilées par handicap étaient essentielles et remercié la CESAP d'avoir aidé ses États membres à renforcer leurs capacités à collecter et analyser des données sur l'inclusion du handicap. Il était important de faire participer les personnes handicapées et les organisations qui les représentent aux processus de suivi et d'évaluation, notamment dans le cadre des objectifs de développement durable. Un(e) représentant(e) a recommandé que la CESAP continue d'encourager l'amélioration de la collecte et de l'utilisation de données fiables sur le handicap au cours de la prochaine décennie.

C. Adoption du rapport de la Réunion et du document final (point 4 de l'ordre du jour)

55. Le 21 octobre 2022, le rapport de la Réunion et le document final, intitulé « Déclaration de Jakarta sur la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2023-2032) », ont été adoptés.

56. La Secrétaire exécutive a prononcé une allocution de clôture par message vidéo.

57. La Présidente a donné la parole aux participant(e)s pour qu'ils (elles) ajoutent leurs observations. Les représentantes et les représentants des membres et des membres associés de la CESAP ci-après ont fait des observations : États-Unis d'Amérique ; Fidji ; Maldives et Pakistan.

58. Un(e) représentant(e) d'Asia-Pacific Women with Disabilities Network et plusieurs champion(ne)s et promoteur(trice)s de la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2013-2022) de la CESAP ont également fait des observations.

59. Les représentant(e)s des gouvernements ont remercié le Gouvernement indonésien d'avoir accueilli la Réunion et le secrétariat de la CESAP de l'avoir organisée. Ils (elles) ont salué la richesse du partage de perspectives et de bonnes pratiques sur le développement incluant le handicap entre les participant(e)s. Les représentant(e)s ont réaffirmé leur engagement à renforcer la coopération bilatérale et régionale afin de s'attaquer aux problèmes émergents et aux enjeux pressants touchant les personnes handicapées. Les représentant(e)s ont prié le secrétariat de préparer, en consultation avec toutes les parties prenantes, y compris les organisations de personnes handicapées, un plan d'action de soutien à la mise en œuvre effective de la Déclaration de Jakarta.

60. Les représentant(e)s des organisations non gouvernementales se sont félicité(e)s de la participation effective des personnes handicapées, notamment des femmes handicapées, à la Réunion et ont salué les efforts déployés dans l'organisation de la Réunion par le secrétariat de la CESAP pour améliorer l'accessibilité. Les représentant(e)s ont salué l'adoption sans heurts de la Déclaration de Jakarta et appelé à poursuivre les efforts pour accélérer le développement incluant le handicap en Asie et dans le Pacifique.

61. La Présidente a prononcé des remarques finales et clôturé la Réunion.